



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Guillaume RUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Gaston FOUCHERES
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Céline TONOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.

Membres absents :

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Lydie CHAMPION	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Ecopôle Valmy à Dijon - Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2017 - Avenant n° 3 à la convention de concession d'aménagement - Approbation

Le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu à la collectivité de cette opération établi à la date du 30 juin 2017. Il est rappelé en effet que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1er juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Pendant cette période aucune vente n'a été enregistrée. Des démarches de commercialisation sont en cours, avec le lancement d'un appel à projets auprès d'opérateurs immobiliers.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la ZAC Ecopôle Valmy sont arrêtés au 30 juin 2017 à un montant de 24 925 150 € HT comme au 30 juin 2016.

La trésorerie de l'opération est assurée par une ouverture de crédits en compte courant de 8 000 000 € et des avances de la collectivité à hauteur de 2.500.000 €.

Il n'est pas prévu de participation de la collectivité.

Suite au Conseil d'Administration du 5 octobre 2017, l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue a été simplifiée. Un Comité de Contrôle et Stratégique a été créé, fusionnant le Comité de Contrôle et le Comité Stratégique existants.

La convention de prestations intégrées précise les modalités d'exercice du contrôle analogue dans l'article intitulé "Mise en œuvre du contrôle analogue". Le présent avenant a également pour objet de prendre en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable de la SPLAAD est ouvert du 1^{er} juillet au 30 juin.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2017, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy ;
- **d'approuver** l'avenant n° 3 à la convention de concession, annexé au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

SCRUTIN : POUR : 74
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)